

Championnats Suisses Cadets patinage artistique 2011
14 / 15 janvier 2011 (Cadets U14, jeunes filles), Biasca
15 / 16 janvier 2011 (Cadets U15, jeunes filles et garçons), Biasca

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commission Figure
ORGANISATEUR	Club Pattinaggio Biasca
LIEU	Pista Ghiaccio, Via Stradone Vecchio 25, 6710 Biasca
MUSIQUE	CD's et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2010 de l'artistique et aux règlements USP 2010.

CONCOURS

JEUNES FILLES	Programme court:	Voir règlements USP 2010, circulaire USP no 15 du 26.07.2010 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	3 minutes +/- 10 secondes
GARCONS	Programme court:	Voir règlements USP 2010, circulaire USP no 15 du 26.07.2010 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

DOPING Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV, par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les patineuses et patineurs sont priés de consulter le site internet suivant avant la compétition:

<http://www.swissiceskating.ch/lang-de/service.html>

et de télécharger le fichier Excel correspondant à leur catégorie. Sont à inscrire dans ce fichier le nom, prénom et les éléments de leurs programmes. Le programme établit quatre feuilles:

- 2 pour l'assistant Technical Specialist, programme court et programme libre
- 2 pour le Technical Controller, programme court et programme libre

Ces quatre feuilles sont à imprimer et à remettre lors du premier tirage au sort officiel.

CARTES DE LICENCE Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ces championnats selon la règle 1.3.2.1 du règlement USP.

INSCRIPTIONS

Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables (**les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée**) et à envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sports
Case postale 606, 3000 Bern 22

Les patineuses et patineurs qui nous ont déjà fait parvenir une photo passeport électronique pour leur licence n'ont pas besoin de joindre une nouvelle photo. Par contre ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'envoyer par mail une photo électronique à l'adresse E-mail suivante:

famroost@stafag.ch (Mme Doris Roost)

DÉLAI D'INSCRIPTION

1^{er} octobre 2010

PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 250.-- / participant

à payer jusqu'au 1^{er} novembre 2010 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

RESPONSABILITÉ

L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des fonctionnaires de la compétition.

LOGEMENT ET ENTRETIEN

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.

RENSEIGNEMENTS

Mme Reiana Banfi
Via Debarcadero 1, 6614 Brissago
Tel. 091 / 793 22 47
E-mail: reiana_banfi@hotmail.com

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Figure